

SESSION DE PRINTEMPS (9-12 MAI 2017)

Compte-rendu à l'attention des chercheurs et enseignants-chercheurs de la section 12

Préambule :

Cette session de printemps, première du mandat 2016-2021, a été principalement dédiée à l'audition des Directeurs des Unités dépendant principalement de notre section, à l'évaluation à vague (sur 5 ans) de chercheurs ainsi qu'à celle de plusieurs unités et fédérations de recherche. L'attribution des Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) a également constitué un temps fort de la session et des expertises variées ont par ailleurs été réalisées. Le bilan des discussions et les avis émis sur les différents points abordés sont mentionnés ci-après.

La section 12 attire votre attention sur son rôle qui consiste à émettre des avis scientifiques. Concernant les PEDR, la section propose une liste de chercheurs assortie d'un classement. Ces propositions feront ensuite l'objet d'un arbitrage par l'INC et la direction du CNRS.

En outre, lors de leur intervention, Dominique MASSIOT (directeur de l'INC) et Jacques MADDALUNO (Directeur adjoint scientifique et futur directeur de l'INC) ont communiqué un certain nombre d'informations générales et d'éléments plus factuels (fusion des classes pour les chargés de recherche, nombre de Primes d'Encadrement et de Recherche pour la section 12...), pour la plupart résumés ci-après.

1. Intervention de l'Institut de Chimie INC : Dominique MASSIOT (directeur de l'INC), Jacques MADDALUNO (directeur scientifique adjoint plus particulièrement en charge des sections 12 et 16 et futur directeur de l'INC).

Concernant la fusion des grades CR1 et CR2.

A partir de septembre 2017, les deux grades actuels CR1 et CR2 seront fusionnés en un nouveau grade de chargé de recherche de classe normale. La durée de ce grade est alignée sur celle du grade de maître de conférences de classe normale.

De plus, la création d'un grade d'avancement "hors classe", est confirmée. *A priori*, le passage "hors classe" fera partie des prérogatives de la section et la sélection se fera par sélection sur dossier comme tout changement de grade à l'intérieur d'un même corps. Aucune décision définitive n'est pour le moment actée.

Concernant les Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR):

Au sein d'un même Institut du CNRS, l'ensemble des PEDR est réparti entre sections au prorata des demandes. Ainsi, pour la section 12, six primes seront attribuées cette année et jusqu'à deux primes additionnelles pourraient éventuellement être accordées *in fine*. Par conséquent, la section a été invitée à proposer deux listes classées composées chacune de six chercheurs : une liste principale et une liste secondaire.

Concernant le Plan d'Investissements d'Avenir 3 (PIA3):

Les conventions des appels à projets "**Ecoles Universitaires de Recherche (EUR)**" et "**Nouveaux Coursus à l'Université**", signées entre l'Etat et l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et publiées courant février 2017, officialisent le lancement du PIA 3. Elles fixent le cahier des charges et le calendrier de ces deux premières actions.

- Concernant les Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) : Inspirées du modèle anglo-saxon des "Graduate Schools", ces EUR visent à renforcer l'impact et l'attractivité des sites. L'INC encourage fortement les structures à déposer des demandes.

Extrait de la convention : "*Cette action offre à chaque site universitaire la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations dans un ou plusieurs domaine(s) scientifique(s), par la création d'une ou plusieurs écoles universitaires de recherche qui rassembleront des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau. Chaque territoire, chaque discipline, pourra accroître sa visibilité et son excellence scientifique avec une école universitaire de recherche. Il s'agit de financer en France le modèle reconnu internationalement des Graduate Schools, en veillant à ce que les projets associent pleinement les organismes de recherche, comportent une dimension internationale avérée et entretiennent dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs économiques. Ces écoles universitaires de recherche définiront les modalités de recrutement de leurs étudiants tant en master qu'en doctorat. Tous les établissements et les sites qui se distinguent par leur excellence dans un domaine spécifique ont vocation à créer des écoles universitaires de recherche qui*

pourront inclure notamment des projets déjà labellisés et financés par le PIA, en particulier des Laboratoires d'excellence (LABEX) et contribuer le cas échéant à spécialiser les sites, à simplifier et à structurer le paysage français de l'enseignement supérieur et de la recherche." Pour plus d'informations : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034049853&dateTexte=&categorieLien=id>

● Concernant les Nouveaux Coursus à l'Université : "A travers cette action, le PIA soutient les universités, les écoles et les regroupements d'établissements qui souhaitent diversifier leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur. La création de ces nouveaux cursus vise en premier lieu à concilier le principe du libre accès à l'université avec le niveau d'exigence attendu des formations supérieures." Pour plus d'informations, voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034049859&dateTexte=&categorieLien=id>

Pour plus d'informations sur le PIA3, les appels à projets et les actions :

<http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/06/pia3livret.pdf>

<http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/06/pia3vl.pdf>

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/06/livret_aap_juin_2016_vdef.pdf

2. Evaluations, avis de pertinence et expertises abordées au cours de la session d'automne.

● Evaluations des chercheurs.

La section a examiné 45 évaluations à vague (sur cinq ans) qui ont donné lieu à 43 avis favorables et à 2 avis différés. Deux évaluations à mi-vague suite à demande de réexamen ont reçu des avis favorables.

● Changements d'affectation.

La demande de changement d'affectation pour laquelle la section a été sollicitée a reçu un avis favorable.

● Changements de section.

La demande de changement de section de la part d'un chercheur vers la section 13 a donné lieu à un avis favorable.

● Demande de détachement.

N'ayant pas tous les éléments pour se prononcer, la section n'a pas donné d'avis à la demande d'accueil en détachement pour laquelle elle a été sollicitée.

● Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS d'unités mixtes de recherche.

Unités évaluées relevant de la section 12 comme section principale : Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaire (ISIS Strasbourg, UMR 7006) ; Institut de Chimie Radicalaire (ICR, UMR7273) ; Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR, UMR7312) ; Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2, UMR7313) ; Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A, UMR7378) ; Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes" (SRSMC, UMR7565).

Unités évaluées relevant de la section 12 comme section secondaire : Institut de Chimie de Strasbourg (UMR7177) ; Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives (Illkirsch, UMR7199), Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT Illkirsch, UMR7200) ; Institut de chimie de Nice (ICN, UMR 7272) ; Centre Interdisciplinaire de Nanosciences de Marseille (CINaM, UMR7325) ; Institut de Chimie et Procédés pour l'Énergie, l'Environnement et la Santé (ICPEES, UMR7515).

Les évaluations des douze unités de recherche ont donné lieu à 11 avis très favorables et 1 avis favorable. Les directeurs (et éventuellement directeurs adjoints) des six unités relevant de la section 12 comme section principale ont été invités à présenter leur bilan sur les cinq dernières années ainsi que leur projet pour le contrat quinquennal à venir. Ces présentations se sont poursuivies par des échanges avec la section. Pour la plupart de ces unités, il est important de noter que l'un des membres de la section a participé au comité HCERES qui s'est tenu au cours du dernier semestre.

● Avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS de fédérations de recherche.

Les cinq fédérations de recherche examinées (Fédération des Sciences Chimiques de Marseille (FR 1739) ; RMN Très Hauts Champs (Fédération FR3050) ; Institut de Chimie de Picardie (ICP, FR3085) ; Structure Fédérative de Recherche Condorcet FR3417 ; INCREASE (FR CNRS 3707)) ont toutes reçu des avis très favorables.

- **Avis de pertinence sur un projet d'association au CNRS.**

Un avis très favorable a été émis par rapport à la création d'une UMR intitulée "Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)" résultant de la fusion de l'UMR7509 (Université de Strasbourg) avec l'équipe d'accueil EA4566 (Université de Haute-Alsace).

- **Expertises diverses.**

La section a examiné divers autres dossiers au cours de cette session et émis des avis après discussion. Les résultats sont résumés ci-dessous :

Reconstitutions de carrières : trois avis favorables ont été émis pour les trois dossiers présentés.

Changements de directions d'unités : la nomination de Laurent EL KAIM en qualité de directeur de l'UMR7652 et celle de Louis FENSTERBANK en tant que directeur adjoint de l'UMR8232 ont recueilli deux avis très favorables de la part de la section.

Création d'un GDR : la section a émis un avis très favorable sur le GDR "Réparer l'humain (Repair)" (directeur : J. CHEVALIER).

Renouvellement d'un GDR : le GDR 3368 " Organic Electronics for the new ERA" (OERA) (directeur : Jorg Ackermann) a reçu un avis très favorable de la part de la section.

Expertises concernant deux unités :

- Un avis très favorable a été émis sur le renouvellement d'association au CNRS de la FR2843 (directeur : Jean-Luc BLIN).

- La création de la Fédération de Chimie Le Bel (directeur : Jean-Pierre LEPOITTEVIN) a donné lieu à un avis très favorable.

3. Propositions pour les Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR).

Conformément à l'engagement pris lors de la dernière session d'automne, la section a examiné avec attention les demandes déposées cette année par 50 chercheurs (contre 52 l'an dernier). Dix-sept membres sur vingt-et-un ont souhaité participer à l'attribution des PEDR.

Après discussion et vote, une liste principale classée de six chercheurs et une liste secondaire classée de six chercheurs également ont été proposées à l'INC. Au sein de ces listes, la répartition entre corps et grades est proportionnelle aux demandes reçues. Ces listes feront ultérieurement l'objet d'un arbitrage par l'INC.

La section 12, le 17 mai 2017.

Carlos AFONSO, Caroline BOUVIER, Laurent CHABAUD, Vincent COEFFARD, Jeanne CRASSOUS (membre du bureau), Gilles DUJARDIN, Nicolas GIRARD, Sébastien GOEB, Laurence GRIMAUD, Sami LAKHDAR, Jacques LEBRETON (membre du bureau), Kamel MABROUK, Emmanuel MAGNIER (président), Estelle METAY, Karinne MIQUEU (membre du bureau), Armelle OUALI (secrétaire scientifique), Guido PINTACUDA, Stéphane QUIDEAU, Frédéric RODRIGUEZ, Christine SALUZZO et Christine THOMASSIGNY.